

## Barème des cotisations des retraité(e)s pour 2011-2012

Pour 2011-2012 les cotisations ont été augmentées de 1 % (CA du 23/06/11) pour tenir compte de l'inflation et du fait que le barème a été maintenu sans augmentation depuis 3 ans

Ce barème correspond sensiblement à **40% de la cotisation d'actif** si vous êtes parti avec une pension à 75% avec tous vos trimestres et sans décote. Mais il tient compte des pensions plus faibles du fait d'un nombre insuffisant d'annuités, de carrières incomplètes, et des conséquences d'une décote qui est de plus en plus sensible. **Il faut donc vous situer dans ce barème.**

Si vous êtes nouveau(ille) retraité(e) **et en prélèvement automatique**, il ne faut pas stopper le prélèvement, il faut informer **sans attendre** le syndicat du montant de votre nouvelle cotisation d'après votre position dans ce barème, car vous êtes seul(e) à connaître le montant de votre pension compte tenu des dispositifs actuels. Votre cotisation prélevée sera ajustée par la trésorerie nationale.

**Sinon, ancien(ne) ou nouveau(ille) retraité(e)** adressez votre chèque, sur la base du barème, à la Trésorerie Nationale : **SNESUP, 78 rue du Faubourg St Denis 75010 PARIS** (ou CCP 754466 C. Paris) ou au trésorier de votre ancienne section syndicale si vous êtes encore en relation avec lui.

66% de votre cotisation seront déduits de vos impôts sur le revenu.

D'une année sur l'autre, les montants des tranches évoluent selon l'évolution des pensions, mais le montant de la cotisation reste le même pour la 3<sup>ème</sup> année.

	<b>PENSION mensuelle brute principal</b>			<i>Cotisation syndicale</i>
égale	ou inférieure	à	1181 euros	<b>41 euros</b>
entre	1182	et	1404 euros	<b>48 euros</b>
entre	1405	et	1582 euros	<b>59 euros</b>
entre	1583	et	1750 euros	<b>67 euros</b>
entre	1751	et	1928 euros	<b>72 euros</b>
entre	1929	et	2194 euros	<b>81 euros</b>
entre	2195	et	2383 euros	<b>91 euros</b>
entre	2384	et	2632 euros	<b>100 euros</b>
entre	2633	et	2832 euros	<b>114 euros</b>
entre	2833	et	3056 euros	<b>119 euros</b>
entre	3057	et	3311 euros	<b>132 euros</b>
entre	3312	et	3818 euros	<b>142 euros</b>
entre	3819	et	3973 euros	<b>163 euros</b>
entre	3974	et	4374 euros	<b>175 euros</b>
égale	ou supérieure	à	4375 euros	<b>194 euros</b>